PANORAMA

DES FAITS ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

UN DÉBUT D'ANNÉE SOUS LE SIGNE DU RENOUVEAU

L'inauguration officielle du nouvel Institut de Formation Douanière le 28 janvier 2020 à Benslimane fut indéniablement un temps fort de l'année 2020. Hauts responsables et partenaires se sont joints aux douaniers pour célébrer cet évènement majeur qui fait la fierté de l'ADII.

DES RECETTES DOUANIÈRES DÉPASSANT LES PRÉVISIONS

En 2020, la Douane a recouvré 91 milliards de dirhams de recettes. Un exploit dans un contexte économique et fiscal difficile.

DES DOUANIERS MOBILISÉS EN CONTEXTE COVID-19

Malgré les contraintes et les restrictions imposées par la pandémie de la Covid-19, le corps douanier s'est fait un devoir d'assurer la continuité de service sans renoncer à poursuivre ses ambitions de progrès au service de la communauté et des clients de l'ADII, professionnels comme particuliers.

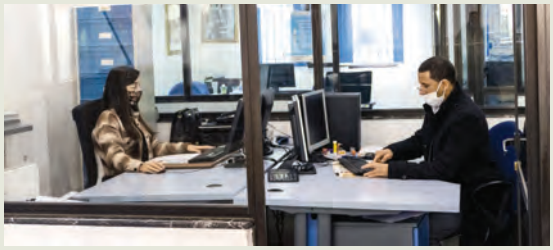

UNE NOUVELLE STRATÉGIE À L'HORIZON 2023

L'année 2020 a été marquée par le lancement d'une nouvelle stratégie dont l'ambition est d'œuvrer « pour une relation basée sur la confiance ». Prenant en compte le nouveau contexte sanitaire, cette feuille de route à l'horizon 2023 s'articule autour de six objectifs déclinés en 31 projets.

UNE NOUVELLE PLATEFORME DIGITALE DÉDIÉE À L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

« Diw@nati, ma Douane à portée de clic » est la nouvelle prestation digitale trilingue que l'ADII propose aux Chefs d'entreprises depuis le 27.11.2020. Elle a vocation à leur faciliter le suivi de leurs opérations en douane et l'interaction digitale avec les services douaniers.

Diw@nati un espace douanier web propre à chaque opérateur

LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES CRÉANCES DOUANIÈRES PREND SON ENVOL

Le taux de perception des recettes douanières par voie électronique a atteint les 95% en 2020 contre 12% l'année précédente. Une hausse spectaculaire qui s'explique par une conjugaison de deux facteurs : un contexte pandémique poussant les professionnels à s'approprier rapidement le mode de paiement électronique ainsi qu'un effort soutenu de vulgarisation du produit fourni par les services douaniers.

DE NOUVELLES AVANCÉES EN MATIÈRE DE DIGITALISATION DU CIRCUIT DE DÉDOUANEMENT

La Douane n'a de cesse de faire évoluer ce chantier. En 2020 et malgré la crise sanitaire, pas moins de quatre documents nécessaires au dédouanement ont été dématérialisés : les certificats d'origine, les demandes d'arbitrage en matière de valeur, les demandes de franchises douanières et les bons à délivrer.

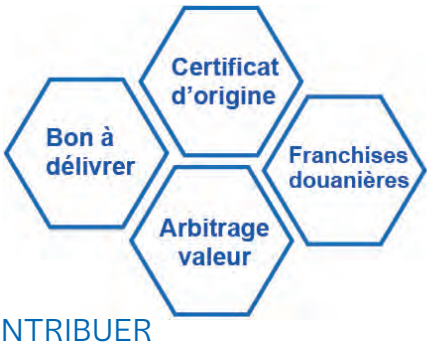

UNE APPLICATION MOBILE GRAND PUBLIC POUR CONTRIBUER À LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Concomitamment au lancement de Diw@nati, l'ADII a déployé le 27.11.2020 une application mobile téléchargeable gratuitement sur les plateformes Play Store (Android) et App Store (IOS). Elle s'adresse aux consommateurs soucieux de s'assurer de la conformité fiscale des produits qu'ils sont sur le point d'acquérir.

UN NOUVEAU STATUT PARTICULIER POUR LE PERSONNEL DOUANIER

Un projet de décret portant statut des fonctionnaires de l'ADII a été adopté le 10.12.2020 par le Conseil du Gouvernement.

Les douaniers se sont ainsi vus accorder un statut qui leur est propre et qui consacre la singularité de leur Administration ainsi que la diversité de ses missions.

AMENDEMENT DE LA LOI RÉGISSANT LE SECTEUR DES TABACS MANUFACTURÉS

Sur proposition de la Douane, des amendements ont été introduits à la loi 46-02 relative au régime des tabacs bruts et des tabacs manufacturés. Publiée au bulletin officiel le 28.12.2020, la nouvelle loi n°66.20 a élargi le champ d'application de la loi régissant les tabacs manufacturés à la nouvelle génération de produits de tabacs dit « produits de tabac chauffé », en l'occurrence les cigarettes électroniques.

VERS UN TARIF DOUANIER PLUS SIMPLIFIÉ
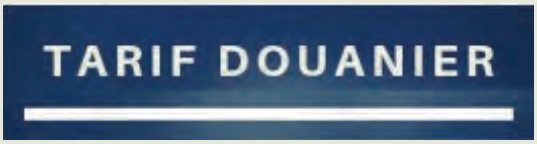
En collaboration étroite avec les départements concernés, le tarif douanier a fait l'objet en 2020 d'un premier toilettage dans le sens de sa rationalisation et sa simplification. 762 positions du système harmonisé à 10 chiffres ont ainsi été supprimées le 1er janvier 2021 au vu des statistiques de leur utilisation et des taux d'imposition qui leur sont appliqués.